

# Règlement LEDI 2012

Dans le but de promouvoir une activité créative et formatrice dans le domaine de l'image, le Comité d'Organisation propose l'édition 2012 du Festival « Lire et écrire des images ». Le Comité d'Organisation est constitué de membres de l'OCCE et d'enseignants vidéastes bénévoles. Ce Festival est une manifestation nationale de la Fédération OCCE, placée sous le contrôle du Conseil d'Administration de l'OCCE 67. Il existe grâce à l'aide de partenaires institutionnels, techniques, médiatiques et financiers.

## 1. Objectifs

Le Festival LEDI donne l'occasion à des équipes impliquées dans un projet de création audiovisuelle de situer leur action, de comparer leurs productions à celles d'autres classes et de trouver un public pour leurs réalisations par la diffusion des productions sélectionnées. Il a pour vocation d'enrichir le domaine de la communication entre classes différentes, en développant une nouvelle forme d'expression et d'ouverture. Il incite ainsi, dans le cadre de situations scolaires créatives et dynamiques, à la découverte et à l'utilisation des technologies nouvelles, au travail en équipe et à la formation de jeunes spectateurs critiques.

## 2. Public concerné

Le Festival LEDI concerne toutes les classes, clubs ou ateliers photos ou vidéo des écoles, collèges et lycées publics, les établissements publics, français à l'étranger et les établissements publics européens et internationaux intéressés par la réalisation de productions vidéo ou photos.

## 3. Genre

Les productions sont classées selon trois genres :

- Fictions
- Documentaires/reportages
- Animations

## 4. Productions

### 4a. Nature des Productions audiovisuelles

Le genre et le sujet sont libres.

Les équipes de réalisation envoient obligatoirement

a) Le talon d'inscription

b) Leur production (formats admis : MPEG2, AVI sur DVD, CD ou clé USB) comprenant :

- Un film ou diaporama de 5 minutes maximum (générique compris), dont le sujet est libre. Il devra comprendre un générique composé, au minimum, du titre de la production, du nom de l'établissement concerné et des références précises des emprunts musicaux éventuels. Le générique n'est pas à confondre avec la présentation de l'équipe.

- Une présentation originale de l'équipe, de ses moyens et de son projet. Cette présentation vidéo est obligatoire. Elle ne devra pas dépasser 2 minutes

*La production et la présentation doivent se trouver dans un fichier unique. Un noir de 2 secondes est obligatoire, entre la production et la présentation. La production doit émaner d'un cadre strictement scolaire (classe, atelier, club...) et être le reflet d'une création d'élèves.*

- c) La fiche analytique, téléchargeable sur notre site internet, dûment remplie puis signée par le responsable d'établissement et l'attestation de droit à la diffusion
- d) Le chèque correspondant à la participation aux frais d'inscription.

#### **4b. Illustration sonore**

La législation en cours nous interdit de diffuser des photos ou vidéos comportant des emprunts musicaux non autorisés. En conséquence, les musiques des films doivent ::

- être une composition originale des réalisateurs
- libres de droits (consultez notre site)
- avoir l'autorisation écrite de diffusion des ayants droits

#### **4c. Propriété et utilisation**

Chaque classe participante reste propriétaire et unique responsable de sa production, qui lui sera retournée. Les organisateurs du Festival s'engagent à n'utiliser les copies de ces productions que dans le cadre défini par le présent règlement.

#### **4d. Diffusion**

Les différentes productions soumises au jury pourront éventuellement être diffusées publiquement par les organisateurs du Festival. Elles pourront être mises à disposition des organismes scolaires qui en feront la demande auprès du Comité d'Organisation du Festival « Lire et écrire des images »

#### **4e. Prix**

Les prix seront décernés par les différents jurys pour les trois genres.

### **5. Comité de présélection**

Le comité de présélection est composé de professionnels de l'image, d'enseignants ayant l'expérience d'activités audiovisuelles en milieu scolaire et de représentants des partenaires du Festival. Il retient un maximum de 20 productions pour chaque genre. Les critères de présélection sont les qualités du film (esthétiques et techniques) et la valeur du travail pédagogique et coopératif. Le comité se réserve le droit d'éliminer les productions :

- qui ont manifestement été réalisées et / ou conçues par des adultes.
- dont le contenu et les images ne sont pas conformes à l'ordre public et aux bonnes moeurs, ainsi qu'à la législation en cours (emprunts non autorisés d'images et de sons).
- dont la qualité ne justifie pas la diffusion.

Le comité se réserve le droit de modifier le nombre et la nature des catégories en fonction du nombre des participants. Les décisions du comité de présélection sont sans appel.

## **6. Compilations**

Les productions présélectionnées seront copiées sur un DVD de compilation (1 DVD par genre). Il sera adressé début mai à tous les membres des jurys. La responsabilité des organisateurs sera dérogée en cas d'incident technique imprévisible lors de la compilation ou de la duplication des DVD. Les copies de compilations restent propriété des membres participants.

## **7. Jurys et palmarès**

Deux jurys distincts existent au sein du Festival : le Jury des Elèves et le Jury des Professionnels. Ils visionnent et évaluent les productions sélectionnées dans la compilation. Chaque jury établit son palmarès. Une équipe classée simultanément dans les deux palmarès recevra le prix du palmarès où elle est la mieux dotée. Le prix ainsi libéré dans l'autre palmarès sera attribué à l'équipe suivante dans la liste. Les établissements lauréats ne pourront pas remporter un premier prix deux années de suite dans la même catégorie. Les dotations (matériel audiovisuel de qualité) restent propriété exclusive de la coopérative scolaire des lauréats ou du foyer de l'établissement si celui-ci n'est pas affilié à l' OCCE.

### **7a. Jury des Elèves**

#### **1) Les Auteurs**

Toutes les équipes inscrites en tant qu'auteurs deviennent membres de droit du jury des élèves. On ne peut voter pour sa propre production. En revanche, la participation au vote est obligatoire pour prétendre gagner un prix. La compétence du jury des Auteurs s'exerce sur toutes les productions sélectionnées dans sa catégorie.

#### **2) Les Spectateurs**

Toutes les classes ou groupes inscrits en tant que Spectateurs font également partie du jury des Elèves. En visionnant le DVD de compilation, les membres du jury choisissent librement leurs critères d'évaluation. Ils déterminent collectivement leur film préféré et en communiquent le titre au bureau du festival. Ils y joignent une critique (texte collectif d'une vingtaine de lignes) d'un des films avant le 2 juin 2012, (dossier d'aide à la critique téléchargeable sur notre site). Les critiques seront envoyées aux auteurs des films concernés. Les textes adressés sous forme électronique seront mis en ligne sur le site Internet. Les classes inscrites ont la possibilité d'envoyer directement d'autres critiques ou courriers aux auteurs des films concernés.

Les meilleures critiques seront regroupées dans un petit ouvrage qui sera communiqué aux participants.

### **7b. Jury des Professionnels**

Ce jury sera composé de professionnels de l'image, de journalistes de la presse spécialisée, des partenaires du festival et d'enseignants vidéastes ne concourant pas dans la catégorie concernée. Le jury des Professionnels décernera également le prix de la meilleure présentation.

### **7d. Prix du Comité**

Le comité pourra attribuer un ou plusieurs prix « coup de cœur » à des productions de son choix.

## **8. Cérémonie de clôture**

Les palmarès seront proclamés lors de la journée de clôture du Festival à Strasbourg le 13 juin 2012, en présence de l'ensemble des partenaires. Les films primés seront projetés et des animations diverses seront organisées. Cette journée sera largement médiatisée. Seront conviées à cette cérémonie les délégations des classes participant au Festival. Les lauréats recevront, à cette occasion, leur prix en fonction des palmarès.

## **9. Droits d'inscription et délais à respecter**

Concernant les AUTEURS

Les droits d'inscription s'élèvent à 30 € (23 € pour les établissements adhérents à l'OCCE).

Le talon d'inscription, le chèque libellé à l'ordre de l' OCCE 67, la production et la fiche analytique doivent être envoyées à l' OCCE 67 au plus tard le 10 mars 2012\*.

Concernant les SPECTATEURS

Les droits d'inscription s'élèvent à 23 € (15 € pour les établissements adhérents à l'OCCE).

Le talon d'inscription et le chèque libellé à l'ordre de l' OCCE 67 doivent parvenir à l' OCCE 67 au plus tard le 31 mars 2012\*.

Le non respect de ces délais entraîne l'élimination des équipes candidates.

\*cachet de la poste faisant foi.

Certaines associations départementales OCCE prennent en charge les frais d'inscription. Prenez contact avec elles !

Tous les documents sont à adresser à :

OCCE 67 / Lire et Ecrire des images

25 RUE GIOBERTI BP 53028 67033 STRASBOURG CEDEX 2

Site internet : [www.occe.coop/ad67](http://www.occe.coop/ad67)